



# PADD

Réunion publique

## ÉLABORATION DU PLU*i* DE LA CC LACQ-ORTHEZ

*Avril 2024*

**Nous sommes ici :**

Réunions publiques



**PHASE 2 : PADD**

Sept. 23 – Avril 24

**Quel territoire voulons-nous ?**

Une stratégie et des objectifs de développement pour le territoire à l'horizon 2035

**PHASE 1 : DIAGNOSTIC**

Mars 23 – Sept.23

**Quelle est la situation actuelle ?**

Un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte

**PHASE 3 et 4 : RÉGLEMENT ET ZONAGE**

Nov. 23 – Juil. 24

**Comment atteindre notre but ?**

Définir de nouvelles règles d'application aux autorisations de construire par type de zones (urbaines, à urbaniser, naturelles, agricoles)

**PHASE 5 et 6 : VALIDATION**

Set. 24 – Sept 25

**Qu'en pensent les partenaires et la population ?**

Arrêt du document - Consultation des partenaires - Enquête Publique - Entrée en vigueur du PLUi

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET**

**PLUi CC  
Lacq Orthez  
en  
application**

LANCEMENT

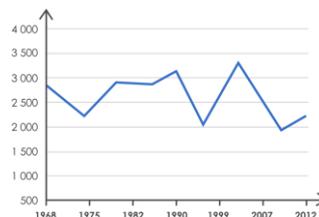
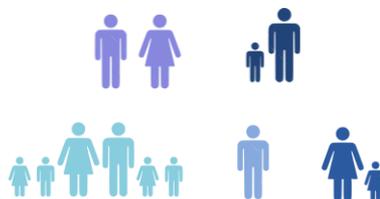
APPROBATION

## Le diagnostic

### ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



### DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE



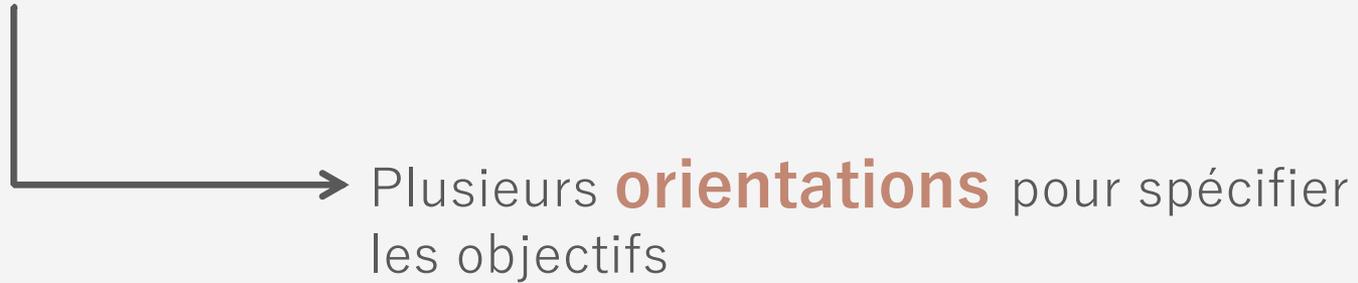
### JUSTIFICATION DES CHOIX

ATOUTS	FAIBLESSES
OPPORTUNITÉS	MENACES

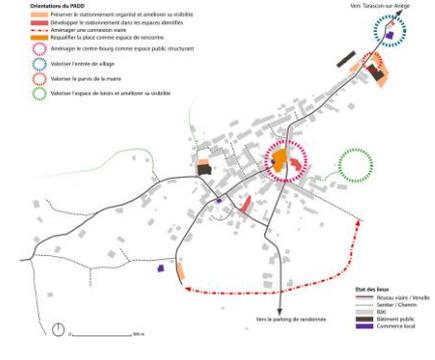
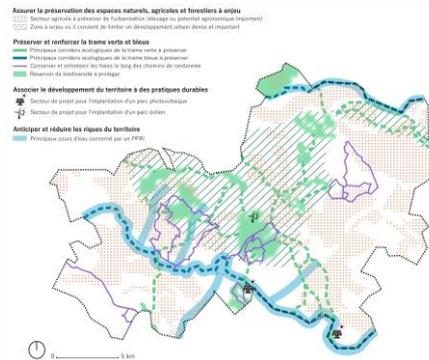


# Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

De grands **objectifs** traduits en plusieurs axes



**Cartes stratégiques**

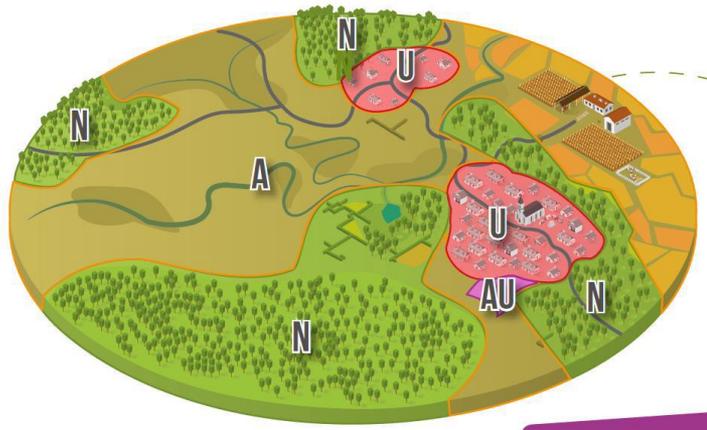


## Le contenu réglementaire du PLUi

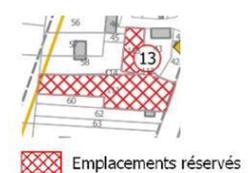
- Différentes zones



- Un règlement écrit et des prescriptions



<p>Quels types de constructions sont autorisés et interdits ? Sous quelles conditions ?</p>	<p>Comment doit s'implanter la construction sur la parcelle ? Quelle hauteur et quelle emprise pour la construction ?</p>	<p>Quels raccordements prévoir ? Comment gérer les eaux pluviales ?</p>	<p>Quel aspect extérieur de la construction ? Comment traiter les espaces libres ? Combien de places de stationnement sont à aménager ?</p>
---	---	---	---



## Le contenu réglementaire du PLUi

- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles



- Elles exposent la manière dont les **secteurs à enjeux doivent être aménagés.**

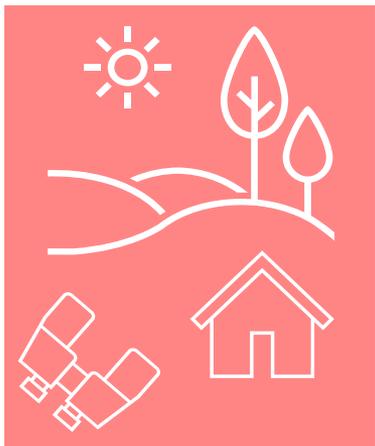
- Peuvent concerner des **secteurs bâtis ou non, une ou plusieurs parcelles (privées ou publiques)**

- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques

Elles précisent les attendus sur des thématiques spécifiques :

- **Réhabilitation du patrimoine bâti**
- **Protection et mise en valeur de la trame verte et bleue et du paysage**
- **Organisation des mobilités sur le territoire**

## Paysages et milieux naturels :



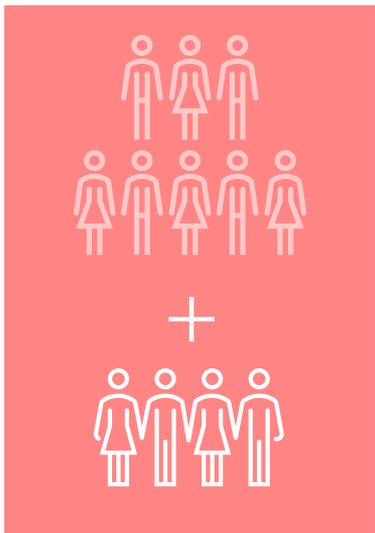
### Enjeux :

- Apporter de la végétation dans les projets,
- Intégrer au paysage les nouvelles constructions,
- Préserver les ouvertures visuelles,
- Garantir la qualité architecturale > prescriptions paysagères.



- Préserver les milieux et les habitats les plus patrimoniaux,
- Maintenir des zones tampons,
- Maintenir une activité agricole,
- Conserver une matrice paysagère favorable à la biodiversité,
- Conserver les réservoirs de biodiversité et continuités écologiques.

## Socio-démographique et économique :



### Enjeux :

- Renouveler la population,
- Répondre aux demandes des personnes les plus âgées,
- Penser le PLUi en lien avec le Programme Local d'Habitat,
- Prendre en compte des tendances démographiques.

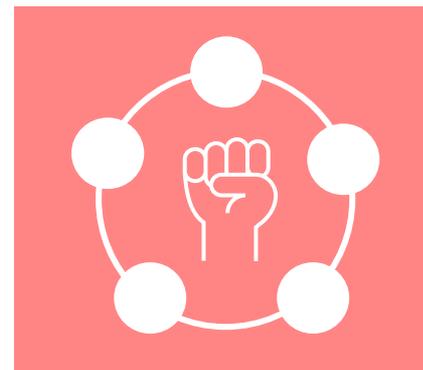
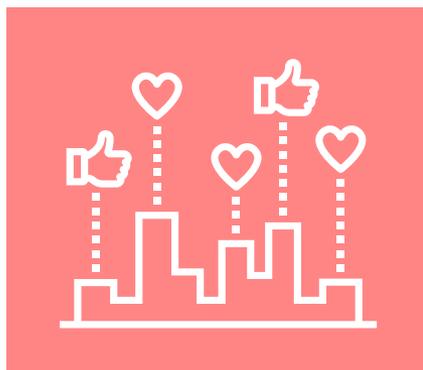


- Faire une programmation en matière de logements et d'équipements (PLH),
- Réfléchir à une planification des espaces (mobilité, etc...).

## Fonctionnement territorial :

### Enjeux :

- Equilibre de l'armature territoriale à maintenir et conforter,
- Conforter le rôle de la CCLO et des communes de centralité vis-à-vis de l'agglomération paloise (mixité fonctionnelle + éviter « communes dortoirs »),
- Conforter le rôle des centres-bourgs ;
- Appuyer la solidarité entre les polarités et les communes de strate rurale.



## Trame urbaine et consommation d'espace :

### Enjeux :

- Stopper le développement de l'urbanisation linéaire,
- Conforter la densité des centres bourgs et centres-villes,
- Réappropriation des espaces et bâtis vacants.



## Énergie :



### Enjeux:

- 29% de consommation totale en énergie = EnR
- Objectif 33% en 2030.

## Agriculture :



### Enjeux:

- Promotion du secteur agricole,
- Encadrement des conflits d'usage → protéger le foncier agricole;
- Des projets pour faire perdurer l'activité agricole.



## ÉLABORATION DU PLUI DE LA CC LACQ-ORTHEZ

- I. Contexte réglementaire du PADD
- II. Présentation du PADD
- III. Concertation et prochaines étapes



# I. Contexte réglementaire

## Un document d'orientation politique :

- Le PADD définit les orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire
- Le PADD est un document technique regroupant de nombreuses thématiques obligatoires (L.151-5 du Code de l'Urbanisme)



Aménagement de l'espace



Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques



Développement économique



Equipements



Habitat



Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers



Urbanisme



Transports et déplacements



Réseaux d'énergie et développement des énergies renouvelables



Paysages



Equipement commercial



Loisirs



Développement des communications numériques

HA

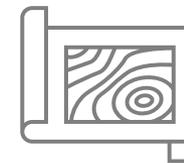
Modération de la consommation de l'espace et lutte contre l'étalement urbain (chiffré)

## Un document non opposable aux tiers :

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) **formalise les choix de la collectivité en matière d'aménagement, d'urbanisme et de protection de l'environnement, au service d'un développement du territoire à la fois vertueux et ambitieux.**
- Le PADD expose un **projet politique** adapté aux besoins et enjeux de la commune et constitue l'élément de référence pour le parti d'aménagement du territoire.
- C'est à partir du PADD que sont élaborées les pièces réglementaires (zonage, règlement écrit, orientations d'aménagement et de programmation) qui guideront, au quotidien, les projets d'habitat, d'économie, de mobilité, de valorisation de l'environnement...

→ Les orientations du PADD sont retranscrites dans les pièces réglementaires du PLUi, qui sont opposables aux tiers.

→ Le document du PADD peut être accompagné de schémas graphiques qui localisent les orientations.



## Construction du PADD :



→ Questionnaires envoyés aux communes :

- en lien avec les thématiques obligatoires du PADD
- priorisation des thématiques selon les territoires

→ Ateliers PADD en novembre 2023 :

- Retour des questionnaires PADD
- Spatialisation des enjeux

→ COPIL début janvier 2024 :

- Retour des ateliers PADD
- Propositions d'un plan détaillé du PADD

→ Conférence Intercommunale des Maires fin janvier 2024 :

- Propositions d'un scénario de développement en accord avec le PLH
- Propositions d'un plan détaillé du PADD

## Consommation d'espace :

→ Le PADD limite la consommation d'espace et lutte contre l'étalement urbain :

2011 - 2021

550 - 600  
Hectares



2025 - 2035

Entre - 50%  
et - 54% Ha



55% dédiés à  
l'habitat



35% dédiés à  
l'économie



## II. Présentation du PADD

## Le PADD :

### **1 Des économies dynamiques permettant le développement durable du territoire**

Développer une économie vertueuse en tenant compte du passé industriel et du patrimoine historique

### **2 Une armature territoriale renforçant l'attractivité et la sobriété du territoire**

Faire de la CC Lacq-Orthez un lieu de vie désiré et solidaire en confortant les centralités et organisant les mobilités

### **3 Un territoire privilégiant la qualité de vie, le bien-être des habitants et le lien social**

Valoriser le territoire en préservant sa qualité paysagère, ses richesses écologiques et en accompagnant un urbanisme favorable à la santé

## Le PADD :

### **1 Des économies dynamiques permettant le développement durable du territoire**

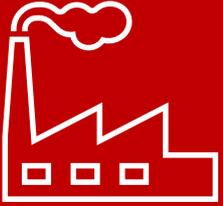
Développer une économie vertueuse en tenant compte du passé industriel et du patrimoine historique

### **2 Une armature territoriale renforçant l'attractivité et la sobriété du territoire**

Faire de la CC Lacq-Orthez un lieu de vie désiré et solidaire en confortant les centralités et organisant les mobilités

### **3 Un territoire privilégiant la qualité de vie, le bien-être des habitants et le lien social**

Valoriser le territoire en préservant sa qualité paysagère, ses richesses écologiques et en accompagnant un urbanisme favorable à la santé



- **Accompagner le développement et la mutation de l'industrie**

- Accueillir des entreprises et activités innovantes,
- Utiliser la transition énergétique et l'économie circulaire comme levier de développement.



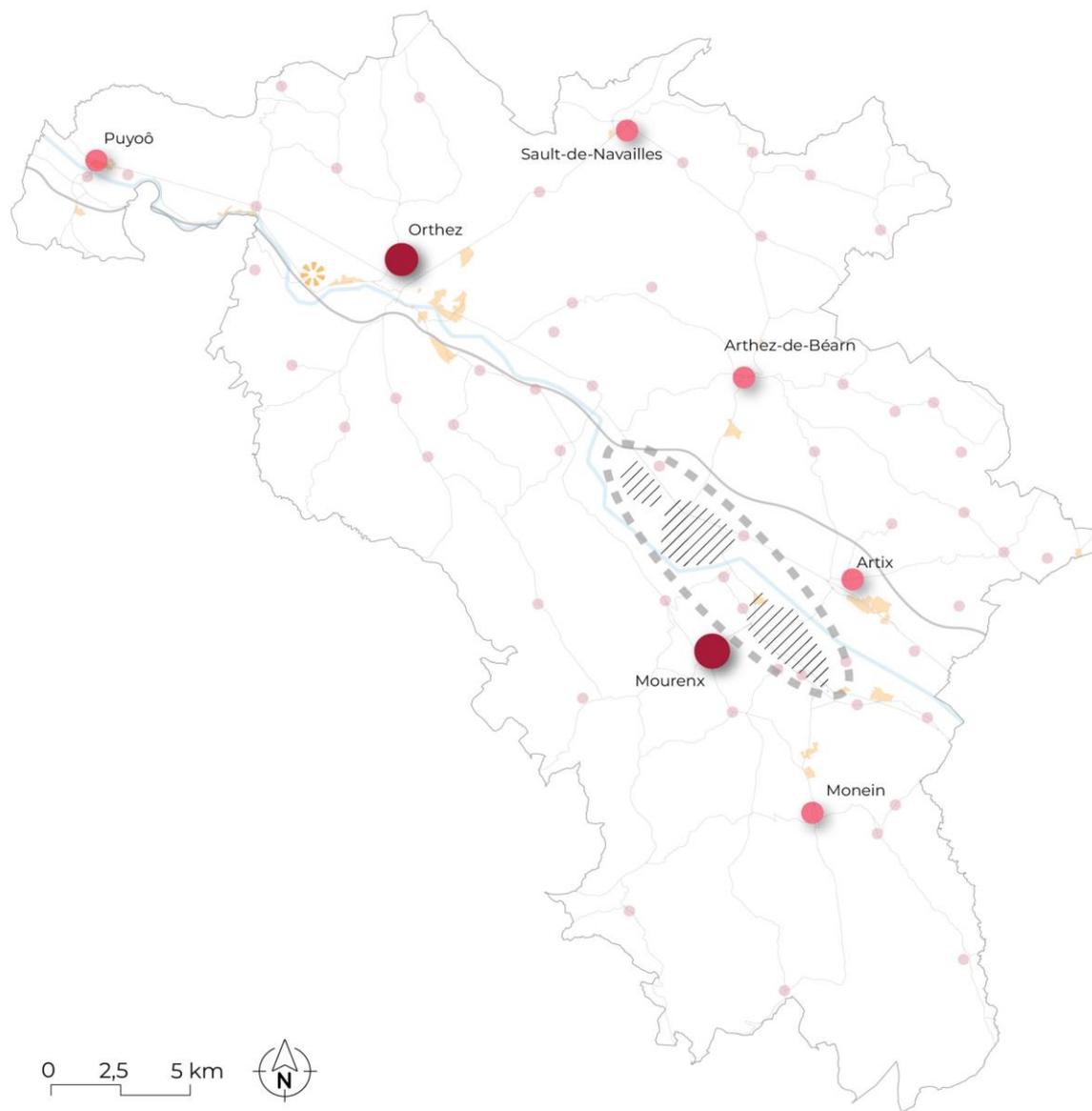
- **Accompagner le développement des zones d'activités et de l'artisanat**

- Valoriser le foncier économique,
- Renforcer les ZAE actuelles et créant de nouvelles ZAE,
- Favoriser l'implantation de l'artisanat.



- **Considérer les externalités globales des projets de développement sur le territoire pour en limiter les impacts**

- Limiter les nuisances.



**Développer l'activité industrielle**



Accompagner les projets industriels en renforçant le bassin : mobilisation des friches, extensions et accueil d'activités innovantes

**Accompagner le développement des zones d'activités et de l'artisanat**



Renforcer les ZAE existantes et revaloriser leur foncier pour accompagner le développement des zones d'activités et de l'artisanat



Profiter de l'opportunité de la création du demi-échangeur de La Virginie à Orthez pour accueillir des entreprises

**Affirmer la complémentarité de l'offre commerciale**



Conforter et développer les pôles commerciaux principaux : Orthez et Mourenx



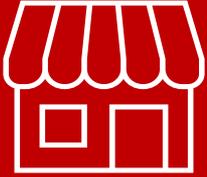
Développer les pôles intermédiaires



Encourager la revitalisation des centralités de toutes les communes

0 2,5 5 km





- **Affirmer une stratégie commerciale avec des services de proximité accessibles à tous**

→ S'appuyer sur le territoire attractif et structuré pour intégrer une logique de complémentarité de l'offre : *préserver les linéaires commerciaux à Orthez*

→ Conforter les commerces existants et encourager l'ouverture de nouveaux : *Réouvrir le café dans le village de Casteide-Candau.*



- **Valoriser l'agriculture locale et accompagner sa transition**

→ Maintenir l'activité agricole sur le territoire

→ Encourager les agriculteurs dans la diversification de leur activité : *accompagner l'installation d'une distillerie à Saint-Médard par un agriculteur.*



- **Développer une économie liée au tourisme**

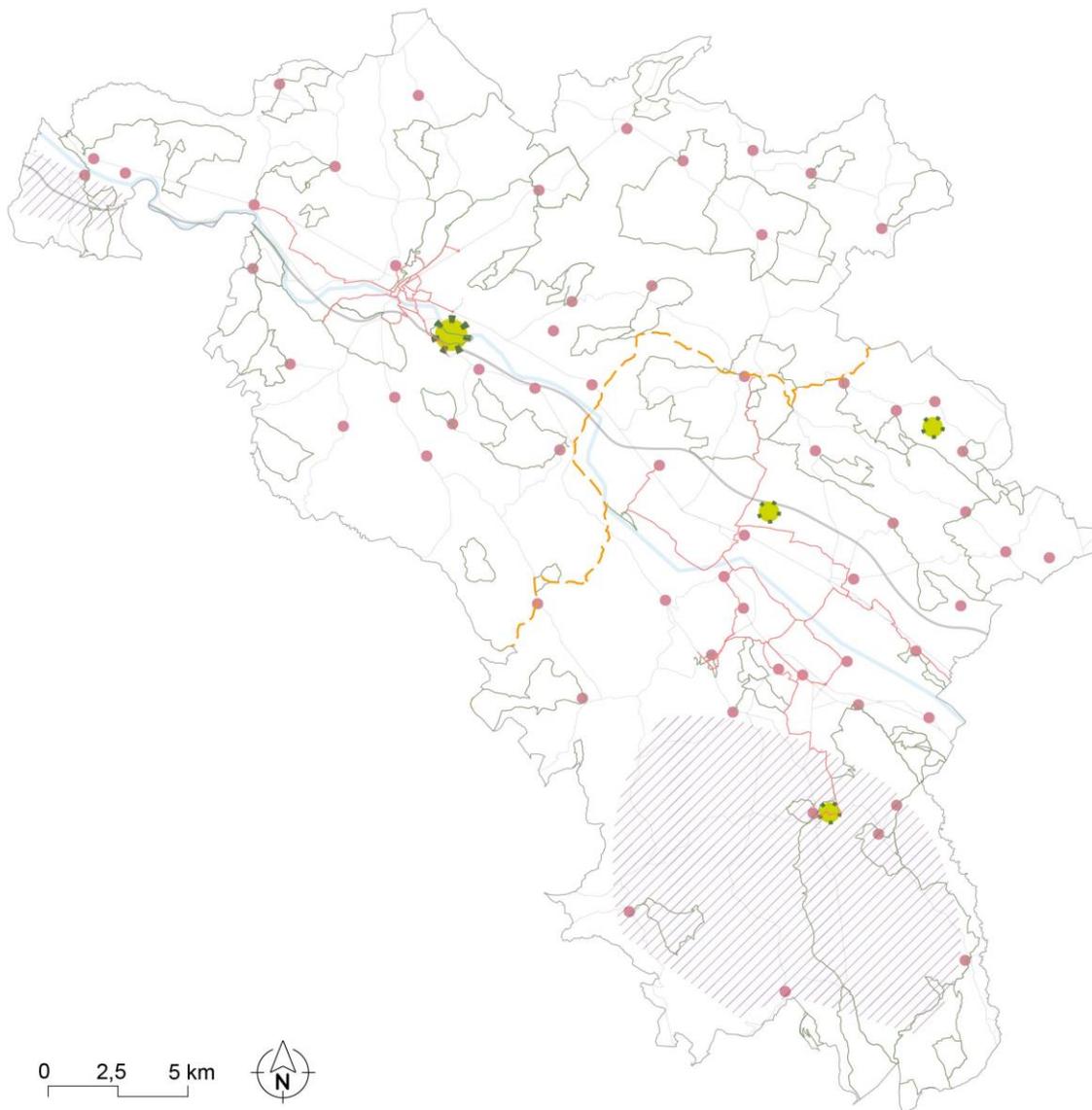
→ Affirmer une stratégie touristique : *développer des hébergements touristiques à Castillon d'Arthez en lien avec le Chemin de Saint-Jacques, réhabiliter le Belvédère à Mourenx ou encore diversifier l'hôtellerie à Orthez.*

→ Valoriser les sentiers de randonnées existants : *Plan Local de Randonnée*



- **Encourager la production d'énergies renouvelables**

→ Valoriser tout type de production notamment sur les espaces déjà artificialisés.



Développer une activité économique en lien avec le tourisme

- S'appuyer sur le réseau de centres-villes et centres bourgs pour développer les lieux d'accueil en encourageant la mixité fonctionnelle

- ⚙ Conforter les espaces d'activités existantes et encourager les loisirs de plein air

S'appuyer sur les mobilités douces pour valoriser le territoire et son cadre de vie

- Profiter de la traversée du territoire par le GR 65, notamment pour les villages traversés
- Promouvoir l'utilisation des sentiers de randonnée (PLR)
- Encourager l'utilisation du vélo, notamment en appliquant le schéma cyclable de la CC Lacq-Orthez

Valoriser l'agriculture locale et accompagner sa transition

- /// Accompagner les agriculteurs à diversifier leur activité (circuits courts, changement de destination...), notamment l'oenotourisme



## Le PADD :

### 1 Des économies dynamiques permettant le développement durable du territoire

Développer une économie vertueuse en tenant compte du passé industriel et du patrimoine historique

### 2 Une armature territoriale renforçant l'attractivité et la sobriété du territoire

Faire de la CC Lacq-Orthez un lieu de vie désiré et solidaire en confortant les centralités et organisant les mobilités

### 3 Un territoire privilégiant la qualité de vie, le bien-être des habitants et le lien social

Valoriser le territoire en préservant sa qualité paysagère, ses richesses écologiques et en accompagnant un urbanisme favorable à la santé



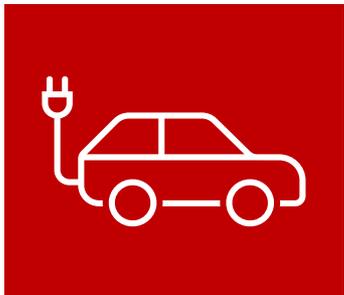
- **Conforter l'armature du territoire et le rôle des centres-villes et centres bourgs**

- Affirmer les polarités et l'armature territoriale : *maintenir des linéaires commerciaux dans les centres-bourgs.*
- Conforter les centres-villes et les centres-bourgs



- **Modérer la consommation d'espace à horizon 2035**

- Réduction entre 50% et 54% = 55% pour l'habitat / 35% pour l'économie / 10% pour les équipements et autres
- Mobiliser les friches, logements vacants, etc.. : *réhabilitation de maisons dans le centre de Maslacq.*



- **Favoriser les mobilités durables sur le territoire**

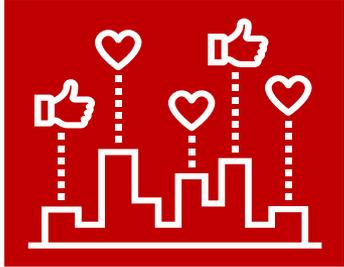
- Promouvoir une offre de transport diversifiée et douce : *déploiement des bornes de recharges pour véhicule électrique / création de liaison piétonne à Casteide-Cami vers Cescau / Réflexion sur une aire de covoiturage à Abos.*
- Maintenir le transport à la demande



• **Accueillir de nouveaux habitants d'ici 2035**

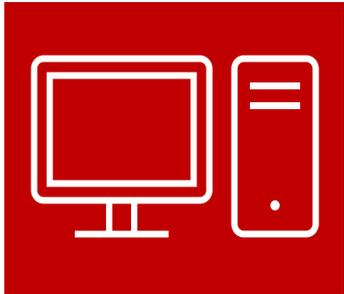
→ Remobiliser le parc de logements existants et diversifier la typologie de logements : *maison intergénérationnelle à Arnos, Mourenx et Monein ou le projet de logements sociaux à Lagor.*

	Nombre de communes	Pourcentage de la population actuelle	Répartition de productions de nouveaux logements pour l'accueil de la population
Secteur Monein	8	14%	16%
Secteur Mourenx	10	20%	13%
Secteur Orthez	22	42%	39%
Secteur d'Arthez-de-Béarn	11	8%	9%
Secteur d'Artix	9	16%	23%



- **Proposer une offre d'équipements en adéquation avec les besoins de la population et accessible**

- Améliorer et mutualiser les équipements existants.
- Créer des équipements dédiés aux populations, des zones de rencontres et de convivialité : *MAM à Abidos, évolution de l'ADAPEI à Baigts-de-Béarn ...*
- Maintenir les écoles dans les villages



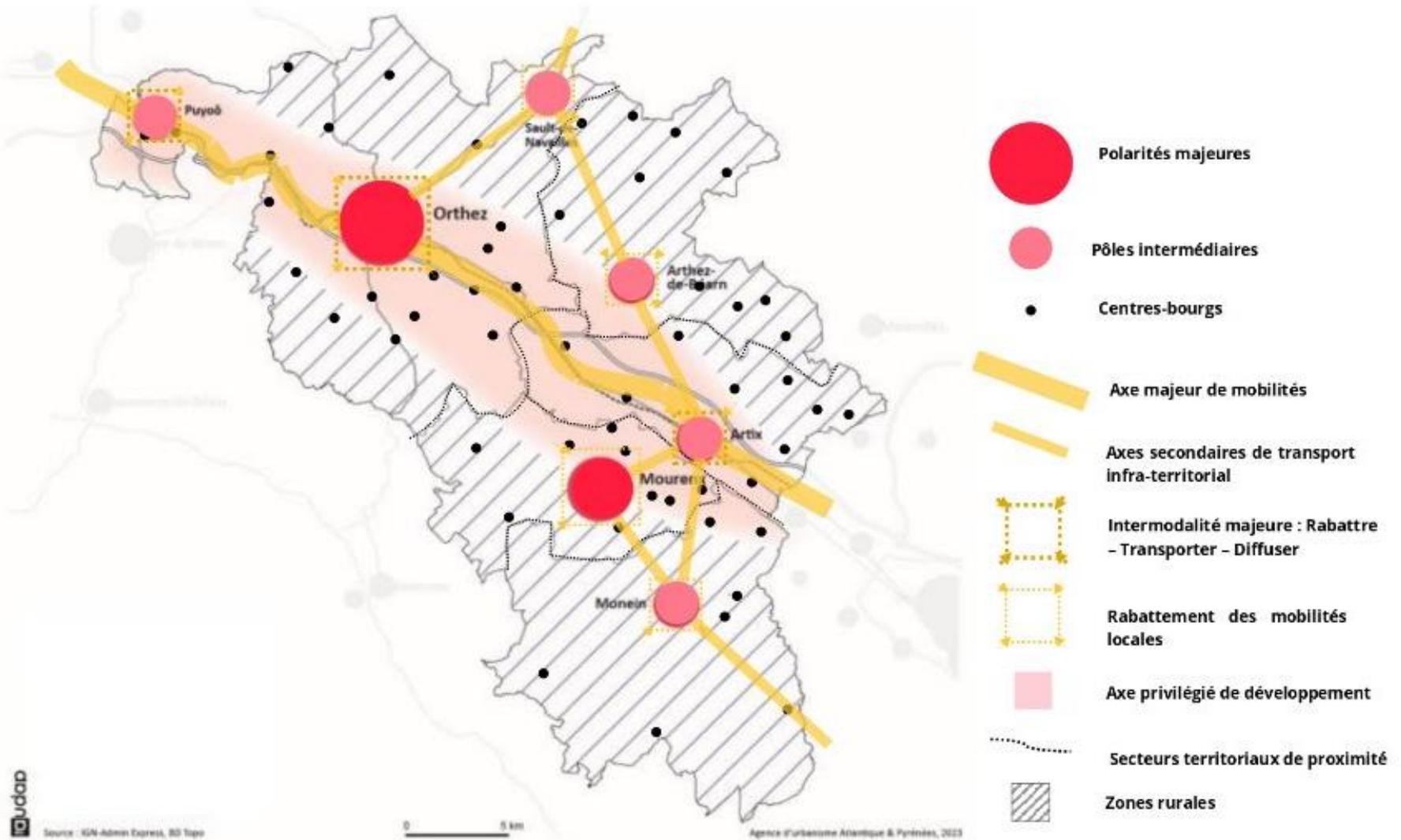
- **Continuer le développement du numérique**

- Donner accès au haut débit.



- **Aménager les espaces publics de façon qualitative tout en veillant à ce qu'ils soient accessibles et inclusifs**

- Penser les espaces publics créateurs de liens et participant à la qualité de vie : *Redynamiser le centre bourg à Cescau par des réaménagements (végétalisation, places de parking perméables, etc...).*
- Favoriser la perméabilité des sols : *Créer un poumon vert dans le centre-ville d'Arthez de Béarn*



## Le PADD :

### 1 Des économies dynamiques permettant le développement durable du territoire

Développer une économie vertueuse en tenant compte du passé industriel et du patrimoine historique

### 2 Une armature territoriale renforçant l'attractivité et la sobriété du territoire

Faire de la CC Lacq-Orthez un lieu de vie désiré et solidaire en confortant les centralités et organisant les mobilités

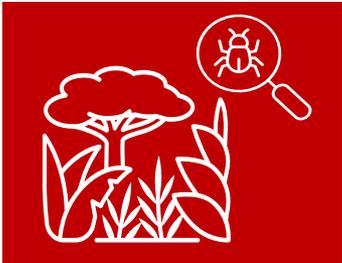
### 3 Un territoire privilégiant la qualité de vie, le bien-être des habitants et le lien social

Valoriser le territoire en préservant sa qualité paysagère, ses richesses écologiques et en accompagnant un urbanisme favorable à la santé



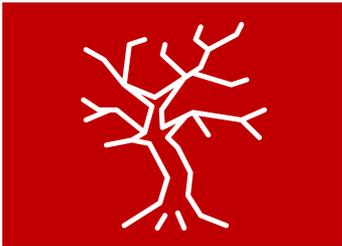
- **Assurer la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers**

- Maintenir les terres agricoles et les espaces naturels
- Préserver les milieux et les habitats naturels : *préserver les tourbières, les prairies humides, les landes, les pelouses sèches et les forêts anciennes*



- **Préserver et renforcer la trame verte et bleue et la trame noire**

- Protéger les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques : maintenir la faune et la flore.



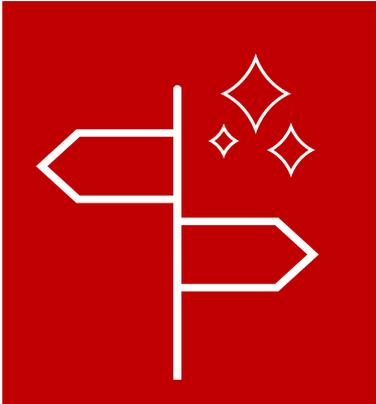
- **Anticiper et réduire les risques naturels et technologiques du territoire**

- Prévenir des inondations et poursuivre une bonne gestion de l'eau
- Tenir compte des Plan de Prévention des Risques dans le développement des projets



- **Valoriser les marqueurs du paysage singulier du territoire**

- Valoriser l'agriculture comme marqueur du territoire
- Préserver les points de vue remarquables : *Valoriser les crêtes à Saint-Boès et points de vue depuis Parbayse vers Cuqueron.*



- **Utiliser les atouts du territoire pour développer le tourisme**

→ Développer des activités touristiques autour des espaces naturels et du patrimoine terrestre : *Aux abords du Gave ; Créer un pôle culturel au sud du territoire, autour de la centralité de Monein.*

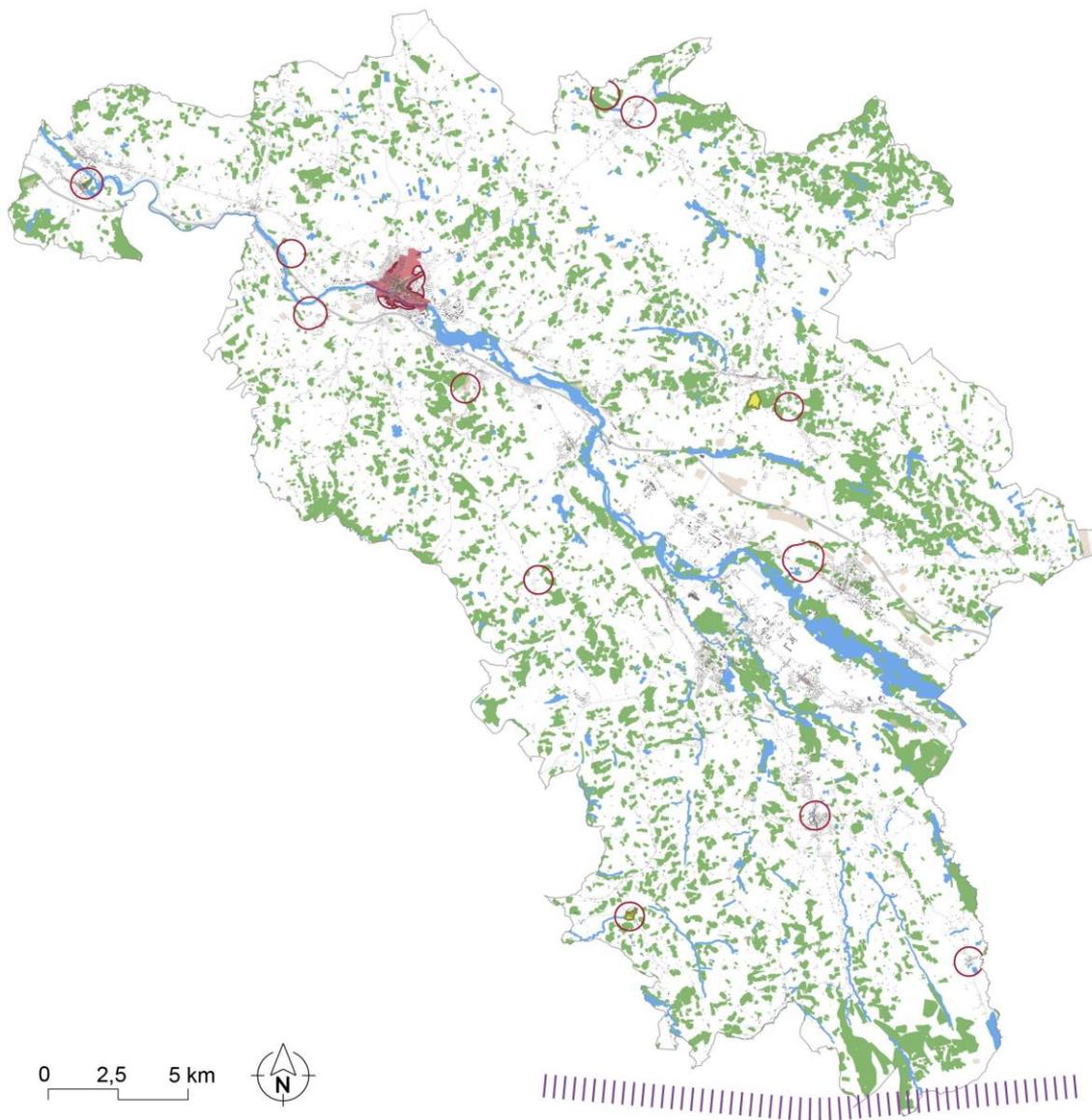
→ Valoriser les atouts paysagers et gastronomiques du territoire : *Agrotourisme, ...*



- **Accompagner un urbanisme favorable à la sante**

→ Prendre en compte la santé environnementale dans les aménagements : *intégrer le contrat local de santé dans les projets urbains.*





Assurer la préservation des espaces naturels et forestiers

- Préserver les zones humides
- Préserver les réservoirs de biodiversité (forêts présumées anciennes, landes sèches, prairies et pelouses)

Valoriser les éléments du paysage singulier du territoire

- Prendre en compte les spécificités du centre historique d'Orthez, en lien avec le SPR
- Intégrer les monuments historiques et leur périmètre de protection à la réflexion du PLUi
- Valoriser la trame bâtie : patrimoine vernaculaire, intégration paysagère et architecturale des nouvelles constructions et des extensions des trames urbaines
- Préserver le patrimoine archéologique (ZPPA)
- Veiller au maintien des points de vue, notamment sur le grand paysage et sur les Pyrénées

Utiliser les atouts du territoire pour le développement du tourisme

- Valoriser les cours d'eau et lacs (zone d'activités ludiques, lieux de promenade, ...)
- Développer des activités touristiques autour des espaces naturels

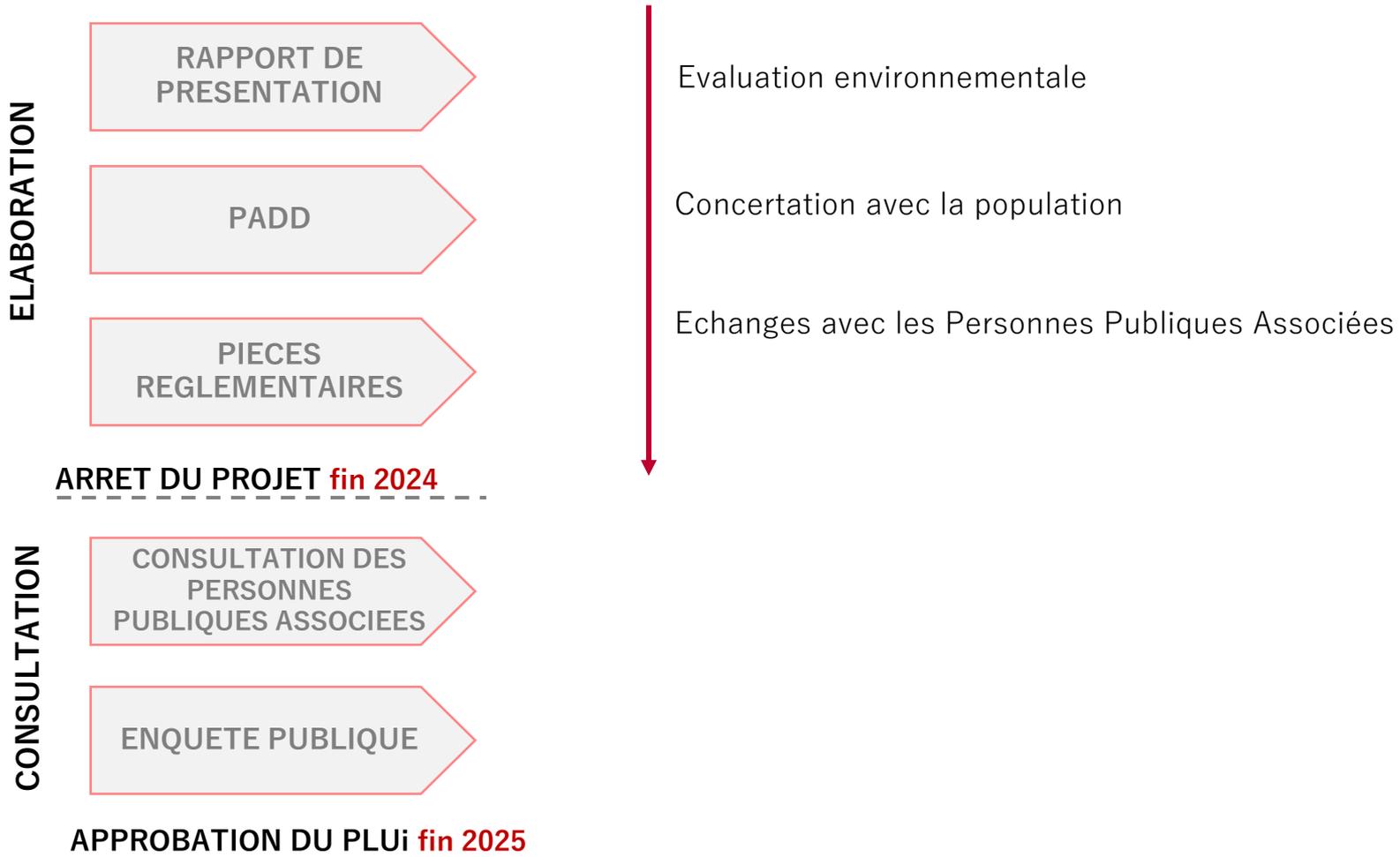
0 2,5 5 km





## III. Concertation et prochaines étapes

# CONSULTATION ET CONCERTATION



# UNE CONCERTATION TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

## • Communication à destination des usagers

- Site internet de la CC Lacq-Orthez
- Exposition PLUI à travers le territoire
- Magazine intercommunal

### PLUi de Lacq-Orthez: réunions publiques les 4, 5, 11 et 12 octobre



La communauté de communes de Lacq-Orthez lance l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Quatre réunions publiques se tiendront en octobre pour expliquer la...

[> Lire la suite](#)

## • Concertation et prise en compte des observations

- Registres papiers de concertation à Mourenx (siège CC Lacq-Orthez) et à Orthez (antenne de la CCLO)
- Réception des observations par mail : [concertation.plui@cc-lacqorthez.fr](mailto:concertation.plui@cc-lacqorthez.fr) ou voie postale à l'adresse suivante : **Hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez, Rond-point des Chênes - BP 73 64150 MOURENX**

## LES FORUMS CITOYENS

➔ Venez participer aux forums citoyens :

 21 mai 2024  
16h à 20h

 Salle des fêtes  
Vielleségure

 23 mai 2024  
16h à 20h

 Salle de réception  
Pardies

 28 mai 2024  
16h à 20h

 Salle annexe  
Biron

 30 mai 2024  
16h à 20h

 Salle polyvalente  
Castillon d'Arthez

### CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE

Permettre à la population de se prononcer sur l'avenir du territoire en fonction des grandes orientations du PADD !

Échanger sur

PCAET

PLH

PLUi

**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**